



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE
MONS

COMMUNE
DE
FRAMERIES

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 26 MARS 2026.

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, Echevins ;
M. L. RIFAUT, Président du CAS ;
MM JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE,
I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON,
F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS, Conseillers
Communaux ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

Réf. : DG/20260326-24

Objet : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

LE CONSEIL COMMUNAL,

Réuni en séance publique,

Vu l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'Article 49 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal stipulant que le procès-verbal du Conseil Communal doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance ;

Considérant que le procès-verbal du 16 février 2026 n'a donné lieu à aucune observation.

Sur proposition du Collège Communal,

à l'unanimité,

Adopter, à l'unanimité

En séance, date que dessus.

Par le Conseil:
La Directrice Générale,

V. FERREIRA RODRIGUES



Le Bourgmestre,

E. DISABATO